

## **MIROVA FUNDS**

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois  
Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : B 148 004

### **AVIS DE CONVOCAATION**

Luxembourg, le 27 mars 2026

Les actionnaires de Mirova Funds (ci-après la « **Société** ») sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée générale annuelle** ») qui se tiendra à son siège social situé 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le

**24 avril 2026 à 10 h 00 CET**

pour examiner et voter les points suivants à l'ordre du jour :

1. Présentation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers Assurance, Société Coopérative, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
2. Approbation des États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
3. Ratification des versements de dividendes effectués dans certains compartiments de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
4. Quitus aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
5. Renouvellement du mandat de :
  - MIROVA, représentée par M. Guillaume ABEL,
  - Mme Tara HANS et
  - Mme Sophie MOSNIERen leur qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.
6. Approbation des honoraires pour le mandat de Mme Sophie MOSNIER pour un montant de 25 000 EUR, retenue à la source exclue.
7. Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers Assurance, Société Coopérative, en qualité de réviseurs d'entreprises agréés de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.
8. Prise en compte des frais d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
9. Toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Les actionnaires sont priés de noter qu'aucun quorum n'est requis pour l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale annuelle et que les résolutions seront approuvées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés à l'Assemblée générale annuelle.

Conformément à l'article 450-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la « **Loi de 1915** »), telle que modifiée périodiquement, et aux statuts de la Société, les Actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister personnellement à l'Assemblée générale annuelle, vous pouvez voter :

- en remplissant le formulaire de procuration ci-joint et en désignant le président de l'Assemblée générale annuelle comme mandataire.

- auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique).

Le formulaire de procuration est également disponible sur simple demande au siège social de la Société et auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Seuls les Actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux deux (2) jours ouvrables luxembourgeois avant l'Assemblée générale annuelle sont habilités à voter à l'Assemblée générale annuelle et à tout ajournement de celle-ci.

Conformément à l'article 461-6 de la Loi de 1915, chaque Actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur demande et sur présentation des justificatifs de ce droit, huit (8) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle, un exemplaire du rapport des administrateurs et du rapport du réviseur d'entreprise, ainsi que le rapport annuel de la Société (y compris les comptes audités) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les documents d'information clé en français et en néerlandais, le prospectus mis à jour en anglais, les statuts en anglais ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi que de CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur Fundinfo : [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

## FORMULAIRE DE PROCURATION

---

Pour l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Mirova Funds (ci-après la « **Société** »), qui se tiendra dans les bureaux de Company, 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 avril 2026 à 10 h 00 CET (l'« **Assemblée générale annuelle** » ou l'« **Assemblée** »).

À envoyer **par télécopie** au numéro (+352) 47 40 66 6503 ou **par e-mail** à [lux.cla@bbh.com](mailto:lux.cla@bbh.com) ou par courrier postal à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de l'Administration juridique et d'entreprise, au plus tard deux (2) jours ouvrables luxembourgeois avant l'Assemblée générale annuelle (à savoir le 22 avril 2026) ou auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique).

Seuls les formulaires fournis par la Société et reçus par la Société au moins deux jours ouvrables luxembourgeois avant l'Assemblée générale annuelle et conformément aux conditions déterminées par la loi seront pris en compte. Les formulaires de procuration ne faisant état ni d'un vote favorable ou défavorable ni d'une abstention seront nuls.

Pour la résolution proposée par le conseil d'administration, vous pouvez :

- voter « pour » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- voter « contre » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- vous abstenir en cochant la case correspondante (sur la page suivante)

---

En vertu du présent bulletin de vote, le soussigné,

---

détenteur(trice) de : \_\_\_\_\_ parts dans les Mirova Funds, nomme par les présentes comme mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, la présidence de l'Assemblée, à qui il (elle) confère tous pouvoirs afin de le (la) représenter à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra au siège social de la Société, 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **24 avril 2026, à 10 h 00 CET** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**1. Présentation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**2. Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*L'Assemblée décide d'approuver les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'Assemblée décide en outre de présenter le résultat net de l'exercice.*

**3. Ratification des dividendes effectués dans certains compartiments de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*L'Assemblée décide de ratifier le paiement des dividendes intermédiaires, mensuels et annuels versés à certains actionnaires de la Société, tels que comptabilisés dans les états financiers et communiqués dans les notes correspondantes aux États financiers.*

**4. Quitus aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*L'Assemblée décide de donner quitus aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.*

**5. Renouvellement du mandat de :**

- **MIROVA, représentée par M. Guillaume ABEL**
- **Mme Tara HANS et**
- **Mme Sophie MOSNIER**

**en leur qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.**

*L'Assemblée décide de renouveler le mandat de :*

- *MIROVA, représentée par M. Guillaume ABEL*
- *Mme Tara HANS et*
- *Mme Sophie MOSNIER*

*en leur qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.*

**6. Approbation des honoraires pour le mandat de Mme Sophie MOSNIER pour un montant de 25 000 EUR, retenue à la source exclue.**

*L'Assemblée décide d'approuver les honoraires pour le mandat de Mme Sophie MOSNIER pour un montant de 25 000 EUR, retenue à la source exclue, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.*

**7. Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers Assurance, Société Coopérative, en qualité de réviseurs d'entreprises agréés de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.**

*L'Assemblée décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers Assurance, Société Coopérative (précédemment connue sous le nom de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative), en qualité de réviseurs d'entreprises agréés de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027.*

**8. Prise en compte des frais d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

*L'Assemblée prend en compte les frais d'audit relatifs à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.*

**9. Toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.**  
Autres questions.

Par la présente, le (la) soussigné(e) vote :

<b><i>Points à l'Ordre du jour</i></b>	<b><i>Pour</i></b>	<b><i>Contre</i></b>	<b><i>Abstention</i></b>
1	N/A	N/A	N/A
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8	N/A	N/A	N/A
9	N/A	N/A	N/A

---

Date : \_\_\_\_\_ 2026

---

Signature :